

CONNAISSEZ-VOUS le FRIC?

Front des réalisateurs indépendants du Canada

Notre raison d'être

Le **FRIC** regroupe les réalisateurs et réalisatrices de la francophonie canadienne en milieu minoritaire qui œuvrent en documentaire, en fiction, en expérimental ou en animation, sous tout format. L'association offre à ses membres des occasions de se perfectionner, de se rencontrer et de diffuser leurs œuvres.

Toute personne qui travaille en réalisation se voit continuellement confrontée aux questions de droits d'auteur, à la liberté de création, à l'évolution des technologies et aux besoins de ressourcement. À ceci s'ajoutent également dans la réalité des réalisateurs francophones en milieu minoritaire la précarité des ressources, les fluctuations du financement, l'isolement, le manque de visibilité et les difficultés de diffusion.

C'est pourquoi le **FRIC** s'emploie à la défense des intérêts et des droits professionnels, économiques, culturels, sociaux et moraux de ses membres. Il intervient auprès des agences gouvernementales et entretient des liens avec la Fédération culturelle canadienne-française, l'Office national du film, l'Alliance des producteurs francophones du Canada, le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil des Arts du Canada, certains conseils des arts provinciaux, Téléfilm Canada, ainsi que de nombreux autres partenaires.

Nos activités principales

- **Le Forum** - Activité annuelle, tenue dans différentes villes au Canada, le **FRIC** y offre des ateliers de perfectionnement, des discussions et des projections. C'est également le moment de l'Assemblée générale des membres.
- **L'aparté, notre bulletin d'information** - *L'aparté*, publié quatre fois l'an, offre des réflexions sur la création, trace des portraits de membres et analyse les changements de politiques pouvant affecter le métier.
- **Le Portefeuille** - Également distribué électroniquement, de façon ponctuelle, ce mot renseigne les membres sur les

projets en cours, les festivals, les dates de tombées.

- **Fricanada.org** - Site web avec portraits des réalisateurs et extraits de leurs œuvres, actualités, nouvelles des membres, appels de dossiers et offres de contrats;
- Ainsi que l'organisation d'activités de développement professionnel et de réseautage dans le cadre de festivals et autres événements du milieu médiatique.

Notre petite histoire et notre fonctionnement

Lors d'une conférence de fondation tenue en novembre 2004 à Moncton, le **FRIC** accueillait une vingtaine de réalisateurs en provenance du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Manitoba, de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest. Cette première rencontre décida de l'incorporation et jeta les bases d'une structuration solide pour l'organisme.

Un conseil d'administration bénévole, formé de représentants élus et venant des 3 grandes répartitions régionales de la francophonie minoritaire du pays (Acadie, Ontario, Ouest + Nord), assure la gestion et le suivi des dossiers jugés prioritaires en Assemblée générale par l'ensemble des membres.

Depuis 2004, les adhésions ont plus que quadruplé, les communications se sont multipliées, les projets également. Le Front des réalisateurs indépendants du Canada a fait rapidement les preuves du bien-fondé de son existence et entend poursuivre sa croissance, avec la complicité des réalisateurs de la francophonie canadienne et de ses partenaires financiers.



vous êtes
un réalisateur,
une réalisatrice professionnelle
de la francophonie canadienne
en situation minoritaire?

En adhérant, vous affirmez votre engagement professionnel et votre solidarité. Vous contribuez à la pérennité du métier, vous favorisez la diffusion de vos œuvres et de celles de vos collègues.

catégories de membres
membre régulier

Tout réalisateur francophone professionnel indépendant, habitant l'espace francophone canadien et œuvrant majoritairement en français, que ce soit en documentaire, en fiction, en expérimental ou en animation.

Est éligible comme membre régulier tout réalisateur habitant en Ontario, l'Acadie, l'Ouest ou le Nord et qui a présenté devant public, dans un contexte professionnel reconnu, au moins un long ou moyen métrage ou deux courts métrages (tout genre et tout support) au cours des cinq dernières années.

Droits et privilèges

Le membre régulier en règle a le droit de parole et de vote aux assemblées.

Il est éligible pour occuper un poste au sein du conseil d'administration et faire partie des différents comités mis sur pied par le conseil d'administration.

Il peut présenter des projets et participer aux activités initiées par le **FRIC**, sous réserve des conditions fixées par celui-ci.

Il bénéficie de tous les services et reçoit les informations concernant le **FRIC**.

Il a droit à un profil sur le portail web de l'association.

membre associé

Le membre associé est l'individu qui adhère aux buts et objectifs du **FRIC** mais qui ne répond pas aux critères relatifs aux membres réguliers.

Droits et privilèges

Le membre associé en règle a le droit de parole mais n'a pas le droit de vote aux assemblées. Il est éligible pour faire partie des divers comités mis sur pied par le conseil d'administration. Il a accès au centre de documentation, bénéficie du service d'information et reçoit les informations concernant le **FRIC**.



devenez membre

pour envoi de la carte de membre et reçu :

nom _____

prénom _____

adresse _____

courriel _____

téléphone _____

acheminez votre demande d'adhésion incluant :

1. un portfolio DVD comprenant des œuvres réalisées (avec générique)
2. une revue de presse (recommandée mais non nécessaire)
3. ce formulaire signé
- 4 votre curriculum vitæ
5. un chèque à l'ordre de **FRIC**
6. une recommandation par un membre du **FRIC** (recommandée mais non nécessaire) au :

Centre culturel Aberdeen
140, rue Botsford • pièce 28
Moncton NB E1C 4X5

membre régulier 50\$

membre associé 35\$

*Par la présente, je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont vrais et je m'engage à respecter les statuts, les règlements du **FRIC** et à payer la cotisation annuelle fixée par le **FRIC**. Je m'engage à consacrer mon temps à réaliser en français quand la situation le permet. En foi de quoi, j'ai signé*

Signature _____

Date _____

Toute demande d'admission doit être étudiée et approuvée par le conseil d'administration qui se rencontre à toutes les 4 à 6 semaines.

Dans le présent document, le masculin est utilisé de manière générique dans le seul but d'alléger le texte.

L'adhésion est renouvelable le 1^{er} novembre chaque année.